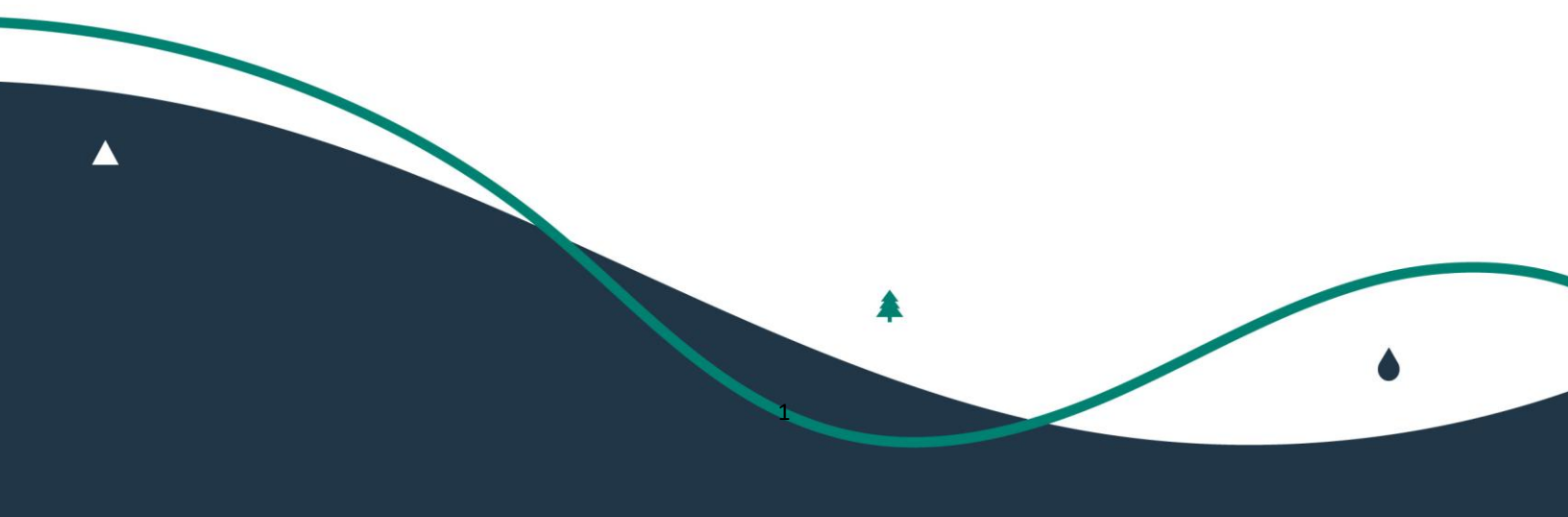


CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds régions et ruralité (volets 2 et 3)

MRC des Appalaches

2025-2028



1. CONTEXTE

Le 27 novembre 2024, le conseil de la MRC des Appalaches a adopté sa planification stratégique pour la période 2025-2029. La vision et les priorités exprimées dans ce document reflètent bien la manière dont la MRC désire orchestrée son développement notamment via le Fonds régions et ruralités.

Le plan stratégique 2025-2029 de la MRC inspire le cadre d'intervention 2025-2028 exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le contexte de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralités.

2. OBJECTIFS DU CADRE D'INTERVENTION

- Définir et diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC des Appalaches, accompagnée des priorités d'intervention;
- Assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention;
- Mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'une action collective durable;
- Agir sur les conditions favorisant la vitalisation du territoire, plus spécifiquement dans les municipalités visées par le FRR volet 3.

3. VISION STRATÉGIQUE

Le conseil de la MRC entend orchestrer une stratégie de développement territorial à partir d'une vision rassembleuse où convergent les efforts des élus et des acteurs socioéconomiques.

Les citoyens sont fiers de vivre dans la MRC des Appalaches, car :

- Elle regroupe des municipalités et des partenaires capables de se concerter afin de protéger, aménager et mettre en valeur ce territoire unique;
- Elle leur offre un milieu de vie attractif reconnu pour sa qualité de vie, son économie et sa cohésion sociale;
- Elle s'inscrit dans une offre de développement durable.

La vision stratégique de la MRC se décline en trois (3) grandes orientations à savoir :

1. Un territoire exceptionnel pour les citoyens et les touristes regroupant des communautés en santé et attractives;
2. Se concerter pour unir nos forces et ainsi mieux servir nos communautés et nos citoyens;
3. Une économie renouvelée par des secteurs forts, favorisant le développement de PME innovantes et d'une main-d'œuvre de qualité.

4. GRANDS ENJEUX

La vision stratégique trouve sa source à partir du besoin d'agir sur des préoccupations importantes qui feront la différence sur la destinée du territoire et de l'organisation :

- Les actions, les services ainsi que la gouvernance doivent être alignés avec la diversité des besoins du milieu tout en gardant le cap sur une vision territoriale;
- Le positionnement du territoire doit s'améliorer, tant à l'interne qu'à l'externe;
- Le potentiel économique du territoire doit faire l'objet d'une meilleure appropriation et une meilleure collaboration;
- Un potentiel économique et entrepreneurial élevé à dynamiser pour innover et soutenir son évolution.

5. PRIORITÉS D'INTERVENTION ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

L'objectif du cadre d'intervention est de permettre à la MRC, aux municipalités et aux promoteurs de contribuer à la réalisation de la vision stratégique de la MRC, de ses orientations, de ses axes de développement et de ses priorités. Le moyen proposé peut différer, mais l'objectif doit

demeurer. La cadre d'intervention ouvre aussi la porte à associer des partenaires à l'échelle de la MRC ou de la région de la Chaudière-Appalaches afin de créer des alliances et des effets leviers au service des intentions de la MRC.

Priorités 1 : Favoriser les projets structurants, notamment le positionnement plein air, la stratégie de l'héritage minier, l'entrepreneuriat, le repreneuriat et les technologies

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	MÉCANISMES D'ÉVALUATION
<p>1.1 Développer l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises</p>	<p>a. Accroître la résilience des entreprises face aux changements technologiques, à l'environnement d'affaires et à la continuité de celles-ci;</p> <p>b. Mettre à la disposition des organismes ou des entreprises admissibles une aide pour l'évaluation de la faisabilité technique et financière dans le cadre d'un démarrage ou d'un repreneuriat;</p> <p>c. Mettre à la disposition des entreprises admissibles une aide pour la réalisation du plan d'affaires pour le démarrage ou le repreneuriat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarrages; • Investissement en réponse aux enjeux de résilience; • Nombre de relève ou de repreneuriat d'entreprises. 	<p>21 nouveaux projets d'entreprises</p> <p>18 M\$</p> <p>15 projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement des projets accompagnés ou financés.
<p>1.2 Organiser des créneaux économiques porteurs</p>	<p>a. Se doter d'une stratégie pour mobiliser le milieu et renforcer nos créneaux porteurs;</p> <p>b. Se doter d'une stratégie de développement et promotion des espaces industriels existants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créneaux actifs; • Nombre de partenariats réalisés; • Taux d'intégration des technologies numériques en entreprise du territoire. 	<p>2 créneaux</p> <p>6 partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créneaux qui ont été actifs et auxquels la MRC a été associée; • Nombre de partenaires associés; • Liste d'entreprises par créneaux porteurs identifiés; • États financiers des entreprises soutenues.

<p>1.3 Accroître le développement bioalimentaire et forestier</p>	<p>a. Assurer la mise en œuvre du PDZA en soutenant la relève, la commercialisation, la transformation et l'occupation du territoire agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la relève; • Accompagnement à la commercialisation; • Accompagnement à la transformation via notamment le Centre de transformation agroalimentaire; • Implantation et/ou relève agricole. 	<p>Embauche d'une ressource</p> <p>Plan d'action et budget associé</p> <p>6 projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un nouveau poste à la MRC-SDE; • Plan de suivi du PDZA.
<p>1.4 Optimiser le potentiel des énergies renouvelables de façon à répondre aux projets de développement et contribuer à la décarbonisation de ces activités</p>	<p>a. Mise en place de nouvelles capacités de production par énergie éolienne et/ou solaire;</p> <p>b. Maximiser les retombées des énergies renouvelables à l'échelle de la MRC;</p> <p>c. Participer au développement de la Régie Connectif des sommets pour prendre des participations et gérer le processus d'intégration et d'acceptabilité sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets; • Nombre de municipalités touchées; • Retombées économiques pour la MRC et les municipalités; • Nombre de consultations publiques. 	<p>2 projets</p> <p>4 M\$ par année</p> <p>5 activités de consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'avancement des projets et évaluation financière des retombées; • Dénombrement des activités de consultation.
<p>1.5 Mettre en valeur le patrimoine minier et soulever les potentiels des anciens sites miniers</p>	<p>a. Mettre en œuvre la stratégie de l'héritage minier 2035 et le plan stratégique DuGrisAuVert 2040.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'une coopérative DuGrisAuVert • Nombre de partenariats • Nombre de projets 	<p>Fondation de la Coop de solidarité DuGrisAuVert</p> <p>6 partenariats</p> <p>3 projets d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence légale de la coopérative (lettres patentes); • Nombre de partenaires membres de la coopérative (Registraire des entreprises du Québec); • Dénombrement des projets réalisés.

Priorité 2 : Bâtir des communautés plus attractives et en santé

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	MÉCANISMES D'ÉVALUATION
<p>2.1 Développer la vitalité des milieux en portant une attention à l'intégration des immigrants, à la participation des jeunes et à la prise en compte des personnes vulnérables</p>	<p>a. Soutenir des stratégies de diversification de l'habitation en réponse aux besoins;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles constructions résidentielles; • Nombre de nouveaux logements abordables répartis sur le territoire; • Nombre de personnes ou d'organismes impliqués dans la détermination du besoin et du projet; • Nombre de municipalités impliquées dans des actions liées à la problématique du logement. 	<p>10 projets 10 personnes/projet 120 logements 5 municipalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de reddition de comptes; • Dénombrement des projets financés; • Dénombrement via les permis de construction émis par les municipalités.
	<p>b. Séduire et retenir les citoyens par la qualité de notre accueil, la mise en valeur de nos forces et le maintien de services de proximité;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trajectoire d'accueil des citoyens; • Nombre de nouveaux citoyens; • Nombre de services développés et/ou maintenus; 	<p>1 structure régionale 500 nouveaux citoyens 5 services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une structure; • Dénombrement des nouveaux citoyens via les municipalités et les inscriptions à l'infolettre; • Dénombrement des services.
	<p>c. Soutenir et encourager les réseaux communautaires et l'inclusion sociale;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets financés; • Nombre d'organismes impliqués; • Mécanisme de consultation utilisé pour évaluer le besoin. 	<p>5 projets 5 municipalités touchées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses au formulaire de dépôt; • Rapport de reddition de comptes.
	<p>d. Améliorer la qualité de vie des citoyens par des services collectifs et de proximité;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des solutions réalisables et répondant aux besoins des collectivités. 	<p>5 projets 5 municipalités visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets maintenus ou développés répondant aux besoins.
	<p>e. Renforcer la qualité de vie des citoyens par le développement de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés en partenariat; 	<p>5 projets concertés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'appui jointes;

	communautés qui se concertent et qui sont solidaires;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires associés au projet; • Nombre de communautés touchées par le projet. 	10 municipalités touchées	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses au formulaire de dépôt, • Nombre de municipalités impliquées dans la mise en commun de ressources.
	f. Assurer la mise en œuvre de la politique du mieux vivre ensemble et de la politique famille-aînés de la MRC et des municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets agissant dans le cadre de ces 2 politiques. 	10 projets 19 municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses au formulaire de dépôt; • Nombre de projets réalisés et financés; • Dénombrement des municipalités concernées.

Priorité 3 : Accroître la promotion territoriale par des projets de marketing plein air, de valorisation des ressources et de patrimoine minier et d'attraction des citoyens.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	MÉCANISMES D'ÉVALUATION
<p>3.1 Valoriser le caractère unique du territoire et des communautés en misant sur l'appartenance, la rétention et l'attraction des citoyens et des touristes, la qualité de vie, le plein air et l'héritage minier</p>	<p>a. Renforcer le caractère unique et l'identité territoriale de la MRC en matière de plein air et d'héritage minier;</p> <p>b. Faire des citoyens et des élus des ambassadeurs du territoire;</p> <p>c. Miser sur la culture pour rendre les communautés plus attractives et améliorer la qualité de vie;</p> <p>d. Se doter d'une stratégie d'accueil intégrée afin de se rapprocher des citoyens et mieux faire connaître les services de la MRC;</p> <p>e. Promouvoir l'image d'un territoire concerté et intégré afin de soutenir la vision de développement;</p> <p>f. Organiser un événement de reconnaissance des ambassadeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités visant la notoriété du territoire; • Sondage de perception interne et externe; • Positionnement; • Organisation du milieu; • Nombre de partenariats; • Adoption d'un budget et d'une stratégie de communication avec un responsable pour le suivi; • Conception et déploiement d'une campagne d'attraction et de rétention des citoyens et de la main-d'œuvre. 	<p>6 activités d'importance</p> <p>Augmentation de 20% du taux de perception positive à l'intérieur de la MRC et 10% à l'extérieur</p> <p>Nombre de personnes abonnées à la page Facebook « Plein air région de Thetford »</p> <p>Comité plein air concerté, actif et mobilisé</p> <p>6 partenariats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats aux sondages menés; • Dénombrement des activités tenues; • Nombre de personnes suivant la page Facebook « Plein air région de Thetford » • Nombre de réunions et de participants; • Dénombrement des partenariats; • Responsable et % d'avancement de la stratégie plein air et héritage minier; • Responsable et % d'avancement de la stratégie touristique territoriale; • Nombre de partenaires engagés et d'activités de promotion et d'accueil de nouveaux arrivants; • Nombre d'activités culturelles; • Nombre d'activités de reconnaissance des ambassadeurs de la région; • Nombre d'actions ou de communication des bons coups; • Stratégie créée et budget alloué.

Priorité 4 : Mettre en place les outils pour assurer la réussite d'intervention, notamment par l'accompagnement de la MRC, la communication de la vision de la MRC ainsi que le regroupement et l'implication des acteurs autour de la vision

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	MÉCANISMES D'ÉVALUATION
4.1 Mobiliser les acteurs et les intervenants du milieu autour de cette vision commune	<p>a. Affecter les ressources nécessaires à la mobilisation permettant la mise en œuvre du cadre d'intervention;</p> <p>b. Promouvoir et communiquer la vision commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création des outils de suivi, promotionnels et de gestion; • Nombre d'événements ou d'activités regroupant les intervenants et les acteurs impliqués; • Nombre d'intervenants ou d'acteurs impliqués. 	<p>10 activités et événements tenus</p> <p>10 outils promotionnels</p> <p>5 outils d'évaluation et de suivis créés</p> <p>Entre 30 et 40 intervenants impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel produit; • Dénombrement d'activités et d'événements; • Liste de présences.
4.2 Stimuler et soutenir la concertation pour unir nos forces et ainsi mieux servir nos communautés et nos citoyens	<p>a. Se doter d'une stratégie d'animation intégrée des secteurs socioéconomiques afin de faire le maillage des besoins;</p> <p>b. Encourager les municipalités et les soutenir dans la mutualisation, la mise en commun de leurs ressources humaines, matérielles et financières afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins de leur organisation et des citoyens;</p> <p>c. Organiser, chaque année ou aux 2 ans, un lac-à-l'épaule pour les élus dans le but de faire état de l'avancement du plan stratégique, des grands projets et se mobiliser autour d'une vision commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'avancement des grands projets et du plan stratégique; • Nombre de rencontres de concertation réalisées; • Nombre de projets de mutualisation; • Nombre de demandes soumises dans le cadre du FRR volet Coopération intermunicipale; • Tenue d'un ou des lac-à-l'épaule avec les élus. 	<p>5 grands projets réalisés ou en cours</p> <p>10 rencontres parmi les secteurs socioéconomiques</p> <p>5 demandes soumises dans le cadre du FRR volet Coopération intermunicipale</p> <p>3 projets de mutualisation réalisés</p> <p>Au moins 1 lac-à-l'épaule</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la stratégie d'animation; • Dénombrement des rencontres; • Dénombrement des projets réalisés; • Réalisation de l'événement.

6. PRIORITÉS PARTICULIÈRES À LA VITALISATION DES TERRITOIRES ADMISSIBLES

Dans le contexte des interventions menées auprès des municipalités aux prises avec un défi de vitalisation, la MRC entend améliorer de façon durable leur cadre de vie en misant notamment sur l'animation et la mobilisation du milieu.

Le volet 3 du FRR reconnaît les milieux de vie présentant des défis de vitalisation et permet de consacrer des ressources pour atténuer, voire contrecarrer les facteurs à l'origine du processus de dévitalisation. La MRC identifie des thématiques sur lesquelles les municipalités, la MRC et les partenaires doivent concentrer leurs efforts afin d'agir sur cette problématique.

Priorité 5 : Assurer la vitalisation du territoire				
AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	MÉCANISMES D'ÉVALUATION
5.1 Soutenir particulièrement les communautés aux prises avec des enjeux de vitalisation	Soutenir des projets ou initiatives favorisant : a. La mobilité et l'accessibilité aux services; b. La réussite éducative; c. Le développement du logement abordable; d. Les initiatives en sécurité alimentaire; e. Le réseau communautaire et l'inclusion sociale; f. L'environnement physique et les milieux de vie attrayants.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets/initiatives réalisés dans chacune des catégories; • Investissements réalisés dans chacun des projets; • Diversité des sources de financement; • Accompagnement spécifique offert par une ressource; • Progression de la MRC par rapport aux indicateurs de vitalité socioéconomiques. 	15 projets/initiatives réalisés dans les 11 municipalités touchées Diversité des sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement des projets réalisés; • Dénombrement des municipalités ayant développé des projets; • Rapport de reddition de comptes.

Cependant, plusieurs thématiques relatives au phénomène de la dévitalisation dépassent les limites d'un simple territoire. Ainsi, le niveau d'intervention le plus approprié est parfois associé à un regroupement de municipalités ou à un bassin de population plus important.

7. PRÉCISIONS SUR LES MÉCANISMES D'ÉVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le conseil apporte une attention particulière à l'atteinte des objectifs du cadre d'intervention et, par conséquent, ceux de la planification stratégique 2025-2029 de la MRC des Appalaches.

Une ressource est dédiée à la démarche, au suivi, à la facilitation pour l'avancement des projets et le développement de partenariats. Elle est également responsable de la coordination du cadre d'intervention. Cette personne est désignée par une résolution du conseil de la MRC.

La communication régulière des objectifs et des cibles visées permettra d'améliorer la compréhension et la mobilisation des partenaires face aux intentions de la MRC. L'utilisation de sondages permettra de mesurer différentes perceptions pour évaluer la progression. La tenue d'une activité annuelle de livraison des résultats avec les parties prenantes permettra de maintenir le cap sur les objectifs et accroître la participation à la démarche.

Un rapport annuel sera produit à l'intention du conseil de la MRC, du MAMH et des parties prenantes.

8. MODALITÉ D'APPUI AUX PROJETS

8.1 Projets locaux

Le volet 2 du FRR permet d'appuyer la réalisation de projets structurants à l'échelle locale. La MRC se donne des cibles d'investissement qui assureront une équité dans l'affectation du fonds pour chacune des municipalités.

Les projets locaux doivent :

- Respecter les priorités de développement du cadre d'intervention;
- Émaner d'une démarche de planification existante ou d'une nouvelle réflexion stratégique permettant d'associer l'enjeu, la vision et la solution proposée dans un tout cohérent et bien réfléchi;
- Viser à supporter la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale des milieux de vie;
- Faire l'objet d'un consensus auprès du conseil municipal.

Pour le volet 2, une somme annuelle de 450 000 \$ pendant 3 ans est réservée pour les projets locaux.

Pour le volet 3, une somme annuelle de 354 795 \$ pendant 3 ans est réservée pour les projets locaux.

Les municipalités et la MRC ont 3 ans pour planifier et réaliser leurs projets. Le montant minimal pouvant être demandé ne peut pas être inférieur à 10 000 \$, sans dépasser le budget.

Pour recevoir du financement, tout projet local doit être appuyé par une résolution du conseil municipal où se déroule le projet.

8.2 Projets régionaux

Le volet 2 du FRR permet d'appuyer la réalisation de projets structurants à l'échelle régionale, soit pour l'embauche de personnel spécifique, soit pour le financement de projets. Une somme annuelle de 1 167 628 \$ pendant 3 ans est réservée pour les projets régionaux.

Les projets régionaux doivent s'inscrire dans le cadre d'intervention adopté par le conseil de la MRC et ne peuvent pas recevoir plus de 500 000 \$ pour la durée de l'entente.

Les projets régionaux doivent répondre aux priorités d'intervention du présent cadre d'intervention et émaner des plans et des politiques en vigueur à la MRC ou dans les organisations partenaires auxquelles nous contribuons, notamment :

- Politique famille-aînés
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- Plan d'action plein air
- Plan d'action touristique
- Plan stratégique DuGrisAuVert
- Politique culturelle
- Politique du mieux vivre ensemble
- Stratégie jeunesse

Plus particulièrement, les projets régionaux doivent aussi :

- Émaner d'une démarche de planification existante ou d'une nouvelle réflexion stratégique permettant d'associer l'enjeu, la vision et la solution proposée dans un tout cohérent et bien réfléchi;
- Soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale des milieux de vie;
- Faire l'objet d'un consensus partagé entre la MRC et les parties prenantes.

En outre, 2 appels à projets destinés spécifiquement aux OBNL ayant un mandat supramunicipal ont lieu durant la période visée à raison de 50 000 \$ par appel à projets. Le montant minimal pouvant être demandé par un OBNL ne peut pas être inférieur à 5 000 \$, sans dépasser 10 000 \$ par projet.

8.3 Projet de soutien aux entreprises

La MRC met à la disposition des organismes ou des entreprises admissibles une aide pour l'évaluation de la faisabilité technique et financière dans le cadre d'un démarrage ou d'un repreneuriat. L'aide totale rendue disponible par la MRC équivaut à 9 000 \$ pour le démarrage et 4 500 \$ pour le repreneuriat. Cette somme doit correspondre au maximum à 50% des dépenses admissibles.

La MRC met aussi à la disposition des entreprises admissibles une aide pour la réalisation du plan d'affaires pour le démarrage ou le repreneuriat équivalent à un maximum de 11 250 \$ par entreprise et/ou organisme. L'aide totale rendue disponible par la MRC équivaut à 45 000 \$. Cette somme doit correspondre au maximum à 50% des dépenses admissibles.

De plus, la MRC accorde une somme de 22 500 \$, provenant du FRR volet 2, pour permettre au comité d'investissement de la SDE de financer une partie des dépenses liées à la réalisation d'un projet (salaire, BM, loyer, déplacements, acquisition de données, matériel, équipement, etc.).

La SDE, via son comité d'investissement, décide de l'admissibilité de l'aide financière. Cette contribution doit aussi respecter l'ensemble des modalités du programme FRR.

9. AUTRES MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Dépôts des projets

Les **municipalités** et la **MRC** peuvent déposer en continu leurs projets. Elles ont jusqu'au 30 septembre 2027 pour le faire. Un formulaire est fourni à cet effet.

Les organismes de type OBNL peuvent répondre à un appel à projets une fois par année pour 2026 et 2027, le calendrier sera à déterminer. Un formulaire est fourni à cet effet.

Critères de sélection des projets

- Montrer clairement le besoin;
- Respecter les axes de développement du cadre d'intervention;

- Émaner d'une démarche de planification existante ou d'une nouvelle réflexion stratégique permettant d'associer l'enjeu, la vision et la solution proposée dans un tout cohérent et bien réfléchi;
- Faire l'objet d'un consensus partagé;
- Présenter un projet réaliste;
- Établir des prévisions financières crédibles
- Obtenir l'engagement du promoteur pour la suite du projet;
- Respecter l'ensemble des modalités du programme FRR du MAMH;
- Avoir recours à d'autres sources de financement, s'il y a lieu;
- Pour les projets de vitalisation (volet 3), viser obligatoirement les thématiques identifiées à la priorité 5.

La MRC conviendra des modalités contractuelles de l'octroi de l'aide financière par la conclusion d'une convention d'aide.

Seuil d'aide financière

- Jusqu'à 80% des dépenses admissibles.

10. GOUVERNANCE ET COMITÉ D'ANALYSE

La MRC forme un comité FRR composé de trois (3) maires, dont un (1) représentera les municipalités visées par le volet 3. Le comité est soutenu par le personnel administratif approprié pour accueillir, recommander ou aiguiller les différents projets.

La personne responsable de la coordination, la mise en œuvre et le suivi du cadre d'intervention est madame Catherine Lachance, conseillère en développement territorial.

Le conseil de la MRC octroie les différentes contributions demandées. Le comité FRR gère à la fois les volets 2 et 3. Des comités de projets peuvent aussi être constitués, au besoin, pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives.

Les modalités de financement et d'admissibilité des projets sont celles prévues au *Guide du délégué* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, incluant ses modifications.

Le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés en vigueur à la MRC permet de prévenir de possibles conflits d'intérêts.

11. REDDITION DE COMPTES

Une fois par année, le rapport annuel de l'avancement des travaux est publié sur le site web de la MRC, accompagné d'un communiqué de presse, le tout en respectant le protocole de visibilité du ministère. Une activité annuelle est également tenue avec les parties prenantes et les municipalités.